



N° 62 – Juillet 2016

VIVRE à **VILLEGOUGE**



TRAVAUX DES COMMISSIONS

CONSTRUCTION DU MULTIPLE RURAL

VIE MUNICIPALE

FESTIVES DE VILLEGOUGE 2016

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

VIE MUNICIPALE..... p.03

Comptes rendus du Conseil Municipal :

- Réunion du 29 mars 2016
- Réunion du 6 juin 2016

TRAVAUX DES COMMISSIONS..... p. 16

Finances

Bâtiments

Scolaire

Manifestations festives

Culture p'tit biblio n°19

VIE PRATIQUE p.21

Nuisances sonores

VIE DES ASSOCIATIONS p. 22

Football club villegougeois

Tennis club intercommunal du Fronsadais

Ecole de Musique de Galgon

Association Pierre latour du moulin

Fusil Villegougeois

Comité des fêtes

RAPPEL DECHETS.....p.26

Interdiction d'incinération de végétaux

AGENDAp.27**FESTIVES 2016.....P 28****Vivre à Villegouge N°62**

Conçu et réalisé par la
Mairie de Villegouge

Directrice de la publication :
Jeanine MÉDES

Responsable communication :

Christine LECLÉROT

Avec la collaboration de

Catherine COUSTILLAC

Imprimé en Juillet 2016 par la
Mairie de Villegouge

**HOMMAGE A PHILIPPE AUDINET
DECEDE LE 18 JUIN 2016**

C'est une bien triste journée que nous devons vivre aujourd'hui après la disparition le 18 juin de notre regretté Philippe AUDINET.

Son départ résonne en nous comme un cruel coup du sort.

Les Villegougeois le connaissaient bien et ont appris avec émotion la disparition de celui qui a nettoyé, débroussaillé, nos routes et chemins, entretenu nos bâtiments communaux pendant trois décennies au service de notre commune.

Je retiendrai de Philippe sa discrétion, son courage, sa vaillance au travail, sa simplicité et sa passion pour les fleurs.

Rendons hommage à celui qui a contribué à embellir notre environnement, à tailler nos haies et à améliorer nos voies de circulation. C'était notre paysagiste rural et en quelque sorte notre poète buissonnier. Il représentait une figure vivante et incontournable de notre village dont il connaissait par cœur les moindres recoins.

C'est à vous Cher Philippe, à votre travail sérieux et appliqué que nous devons notre précieux Label Village fleuri.

Le cheminement a été long et laborieux, avec des moments de découragement, mais nous l'avons obtenu.

Je revois l'image de votre visage éclairé de satisfaction lors de la remise de la première fleur par le Jury départemental.

Au début de l'année, nous avons abordé plus sérieusement la question de votre retraite que vous repoussiez toujours, par crainte de vous ennuyer. Il aura fallu malheureusement que la maladie vous éloigne de votre travail, vous toujours fidèle au poste.

Je salue l'exemplarité de notre agent dans le comportement et professionnalisme dont il a toujours fait preuve.

Nous voulons tous ensemble, votre famille, les amis ainsi que les collègues de travail vous dire au revoir et adieu.

Notre peine est immense. Le décès d'un être proche est une vraie douleur au cœur et à l'âme.

Comment lire ce discours écrit pour un être proche sans que les larmes de peine nous montent aux yeux.

Comment lire pour un être cher décédé et pourtant si vivant dans nos cœurs et dans nos souvenirs.

Au nom du conseil municipal de notre commune de Villegouge, du personnel communal dans sa diversité, je viens adresser un dernier adieu à notre Philippe, lui apporter un témoignage d'affection, d'admiration, de reconnaissance à l'agent bien sûr, mais surtout à l'homme.

Au nom de ses collègues de travail et de la population, je présente en cet instant de recueillement nos plus sincères condoléances à Jean-Paul, à Geneviève et leur famille.

Jeanine MEDES, Maire

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

L'an deux mil seize le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 22 mars 2016 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Jeanine MEDES – Christine LECLEROT – Marie-Françoise HEUGAS — Lidia PEPICQ — Messieurs Jacques RAYNAUD – Jacques MARIEN — Jean-Claude DEVAUTOUR – Cédric GALIN – Thierry BRUN – Guillaume VALEIX

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mesdames JUAN Laëtitia à Mme PEPICQ Lidia – ESCUREDO Nathalie à Mme LECLEROT Christine – GAUDY Sandrine à M. MARIEN Jacques
Monsieur BARBE Patrick à M. RAYNAUD Jacques

ABSENTE : Madame Marie-Christine LESTRADE

Secrétaire de séance : Madame Lidia PEPICQ est désignée à l'unanimité.
Le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1) Compte administratif 2015 | 9) Travaux éclairage public 2016 |
| 2) Compte de gestion 2015 | 10) Etude aménagement du cimetière |
| 3) Délibération d'affectation du résultat | 11) Tarifs concessions du cimetière |
| 4) Vote des taxes 2016 | 12) Validation des Statuts du SDEEG |
| 5) Budget primitif 2016 | 13) SCOT |
| 6) Subventions aux associations | 14) SIVU du chenil |
| 7) Indemnités des élus | 15) DETR 2016 |
| 8) Amortissement des subventions d'investissement | |

1 / COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame le Maire propose au conseil de désigner Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission finances, président de séance pour cette délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARIEN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

⇒ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		502 356.18	17 923.29		17 923.29	502 356.18
Opérations de l'exercice	659 154.98	916 615.91	499 133.84	270 695.05	1 158 288.82	1 187 310.96
Totaux	659 154.98	1 418 972.09	517 057.13	270 695.05	1 176 212.11	1 689 667.14
Résultats de clôture		759 817.11	246 362.08			513 455.03
Restes à réaliser 2015			54 000.00		54 000.00	
Résultat cumulé						459 455.03

- ⇒ Les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avant de passer au vote du compte administratif 2015, Madame MEDES, Maire quitte la salle du conseil.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vote le compte administratif 2015 ci-dessus présenté.

2 / COMPTE DE GESTION 2015

Madame le Maire reprend la présidence de séance et remercie le conseil pour le vote unanime du compte administratif 2015 et adresse ses félicitations à Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission finances pour l'excellent travail.
Monsieur MARIEN présente les résultats d'exécution du budget principal du compte de gestion du receveur 2015, en parfaite concordance avec les résultats du compte administratif 2015.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- ◆ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ◆ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- ◆ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte cette délibération du compte de gestion 2015.

3 / DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MEDES, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	257 460.93
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	502 356.18
après affectation en 2015	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	759 817.11
	déficit	

Besoin réel de financement de la section investissement

Résultat de la section investissement de l'exercice	excédent	
	Déficit	- 228 438.79
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	
	Déficit	- 17 923.29
Résultat comptable cumulé	excédent	
	Déficit	- 246 362.08
Dépenses investissement engagées non mandatées		- 54 000.00
Recettes investissement restant à réaliser		0
Solde des restes à réaliser		- 54 000.00
Besoin réel de financement 2016		300 362.08

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement 2016 dégagé à la section de fonctionnement	
Recette budgétaire au compte R 1068	300 362.08

En excédent reporté (A2) en report. En compte débiteur
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté 459 455 ,03 € commune 1 732,11 € report CCAS 461 187,14 € au total	D001 Solde d'exécution N-1 -246 362,08 €	R 1068 Excédent de Fonctionnement 300 362,08 €

4 / VOTE DES TAXES 2016

Le produit assuré à taux constant notifié, le 15 mars, par l'administration fiscale s'élève à 342 419 €.

Monsieur MARIEN commente le tableau montrant la courbe d'évolution des taxes communales depuis l'année 2009, remis à chaque élu et examiné lors de la commission finances (Strate : communes de 500 à 1999 habitants).

La base d'imposition de Villegouge était de 1 125 € par habitant en 2014, pour une moyenne régionale de 1 993 € soit 43 % plus faible.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, la commission finances propose au conseil municipal, de conserver les taux votés en 2015.

Madame le Maire tient à rappeler que les taux votés en 2015 sont les taux votés avec une baisse en 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, maintien les mêmes taux des taxes soit :

- Taxe d'Habitation 14,75 % - Taxe Foncier bâti 27,18 % - Taxe Foncier non bâti 67,52 %.

5 / BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2016 élaboré en commission des finances, qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de 2 895 350 €.

⇒ Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à 1 348 488 €

⇒ En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 546 862 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix POUR et 2 abstentions (M. BRUN et VALEIX), vote le budget primitif 2016.

6 / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le tableau récapitulatif, des subventions proposées aux associations pour 2016.

Monsieur GALIN, trésorier du football club, ne participe pas au vote.

Associations	2016	
Anfasiad	4 800	activités périscolaires en maternelles
Tennis club	900	la subvention inclus 400 € pour le matériel des activités périscolaires
Football Club	1 000	
Ecole de Musique	1 600	
Les Canailles	200	
ADAT (Association Droit Au Travail)	150	
Dutour (piégeage)	250	pour la préservation des berges du lagunage
total	8 900	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix POUR et 2 abstentions (M. BRUN et VALEIX) vote les montants indiqués dans le tableau ci-dessus à allouer aux associations désignées.

7 / INDEMNITES DES ELUS

Monsieur Marien, adjoint en charge des finances présente les nouvelles règles en vigueur au sujet des indemnités du Maire et des adjoints.

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les indemnités du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond.

Toutefois, à la demande du maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à taux inférieur.

- **Indemnité du maire** pour une population comprise entre 1000 et 3499 habitants : maximum 43% de l'indice brut 1015.
« L'article 18 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2013 a affilié les titulaires de mandats locaux au régime général de sécurité sociale et assujettit les indemnités de fonction qui leur sont versées aux cotisations de sécurité sociale pour les indemnités dont le montant brut est supérieur à une somme égale à la moitié du plafond annuel de la sécurité sociale (19 308 € pour un an en 2016) ».
Aussi, pour éviter un surcoût de charges pour la commune d'environ 5 610 €. Madame le Maire propose au conseil de fixer son indemnité brute mensuelle à seulement 42,1% de l'indice 1015.
- **Indemnité des adjoints** pour une population comprise entre 1000 et 3499 habitants : maximum 16.5% de l'indice brut 1015. Il est proposé de fixer à 16,5% l'indemnité du premier adjoint, les deuxième et troisième adjoints ne demandant pas d'indemnité.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, fixe l'indemnité du Maire à 42,1 % de l'indice 1015 et à 16,5 % de l'indice 1015 l'indemnité du 1^{er} adjoint.

Le conseil prend acte que le deuxième et troisième adjoints ne demandent pas d'indemnité et les en remercie.

8 / AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Dans la comptabilité M14, les subventions d'équipements versées aux organismes publics sont obligatoirement amortissables lorsque le bénéficiaire est un organisme public. La commune a réalisé auprès du SDEEG des travaux d'éclairage public et de réseaux en 2014 et 2015 sur plusieurs sites de la commune.

Ces travaux ont été imputés sur le compte 2041582.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir ces subventions d'équipements versées à des organismes publics sur une durée de 5 ans.

9 / ECLAIRAGE PUBLIC 2016

Monsieur Marien, adjoint en charge des finances, propose au conseil municipal de faire en 2016, pour l'éclairage public le renouvellement des 10 derniers foyers vétustes. Le montant du devis est de 5 626,16 € HT plus 393,83 € de frais de gestion. Dans le cadre du rattachement en direct au SDEEG, il est possible de demander une aide financière au titre de l'éclairage public. Le montant de cette aide est de 20% du coût HT soit 1 125,23 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge madame le Maire à faire la demande d'aide financière, au titre du 20% de l'éclairage public et à donner son accord au SDEEG pour ces travaux en 2016 d'un montant total de 4 894,76 € HT.

10 / ETUDE AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Suite à l'achat par la Commune, le 3 juillet 2015, d'un terrain jouxtant le cimetière actuel, Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la commission du cimetière, présente les devis des deux bureaux d'études qui se proposent de faire l'étude du projet d'extension ainsi que l'avant-projet des travaux à réaliser :

Société	Montant € HT	Montant € TTC
Avec + Paysage (Bordeaux)	4 900 €	5 880 €
Géosign (Villars les Dombes dans l'Ain)	6 400 €	7 680 €

6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité retient le bureau Avec + Paysage, pour faire l'étude du projet d'extension ainsi que l'avant-projet des travaux à réaliser, et autorise Madame le Maire à signer le devis pour un montant de 4 900 € HT soit 5 880 € TTC.

11 / TARIFS CONCESSIONS DU CIMETIERE

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la commission du cimetière, présente une proposition de synthèse de la commission :

Tarif des concessions trentenaires, seules concessions proposées dans le cimetière communal :

- Le prix au m² est fixé à 130 €
- Deux dimensions de concessions sont proposées
 - 1 à 3 places, 120x300 cm soit 3,6 m² pour 468 € et 4 à 9 places, 280x300 cm soit 8,4 m² pour 1 092 €
 - L'espace du domaine public communal, entre les emplacements sera de 20 cm sur les 4 cotés.
 - L'inter tombe entre deux concessions sera de 40 cm.
- Les emplacements des concessions sont délimités par la mairie
- Le prix de renouvellement d'une concession trentenaire ancienne, indépendamment de la surface d'origine sera :
 - Pour 1 à 3 places superposées de 468 €
 - Pour 4 à 9 places en 2 ou 3 rangées de 3 superposées sera de 1 092 €

Tarif des concessions trentenaires du columbarium :

- Une case permettant de placer 4 urnes au prix de 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord sur cette proposition de tarifs ainsi que pour les dimensions des concessions.

Cette délibération annule et remplace toutes les précédentes.

12 / MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG

Madame LECLEROT, adjointe, déléguée de la commune auprès du SDEEG, présente la demande relative à la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

Suite à la réforme territoriale instituant les métropoles, le législateur a souhaité modifier le mode de représentation de représentation de celles-ci au sein de structures intercommunales telles que le SDEEG.

Vu la loi N° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,
 Vu l'article L5212-16 du Code Général des collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,
 Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde adoptés le 10 septembre 1937 et modifiés le 9 avril 1962, le 18 avril 1994, le 22 août 2006, le 14 mai 2014 puis le 30 juillet 2015.

Considérant la délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 17 décembre 2015,
 Bien que modifiés à cinq reprises, les statuts du SDEEG nécessitent d'être adoptés au nouveau mode de représentation des Métropoles au sein des assemblées délibérantes.

Le SDEEG a donc proposé une modification de l'article 15 de ses statuts afin de permettre à Bordeaux Métropole de disposer d'un nombre de sièges (et non plus de suffrages) proportionnel à la population des communes membres du syndicat qu'elle représente au sein du Comité Syndical au titre de la compétence d'autorité concédante, rapportée à la population de l'ensemble des communes de la concession.

Compte tenu du fait que la population totale de la concession électrique du SDEEG s'élève à 735 019 habitants, la population de Bordeaux Métropole appartenant à la concession (256 509 habitants) représente 34%.

Le nombre de sièges lié à la compétence électrique étant de 161, l'application de la règle de proportionnalité évoquée ci-dessus permet à Bordeaux Métropole de disposer de 54 délégués au lieu de 15.

L'article 15 du Comité syndicat se présenterait donc comme suit :

Le Comité Syndical se compose de membres désignés par les assemblées délibérant es des structures selon la répartition suivante :

COMMUNES ET EPCI AUTRES QUE LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ÉLECTRIFICATION

NOMBRE D'HABITANTS			NOMBRE DE DELEGUES
1	à	2 000	1
2 001	à	10 000	2
10 001	à	30 000	3
30 001	à	50 000	4
50 001	à	70 000	5
70 001	à	100 000	6
100 001	à	400 000	8
Métropole			Article L5217-7 CGCT

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ÉLECTRIFICATION

NOMBRE D'HABITANTS			NOMBRE DE DELEGUES
2	à	5	3
6	à	10	4
11	à	15	5
16	à	20	6
21	à	25	7
26	à	30	8
31	à	35	9
36	à	40	10
41	à	45	11
46	à	50	12
51	à	55	13
56	à	60	14
61	à	65	15
66	à	70	16
71	à	75	17
76	à	80	18
81	à	85	19
86	à	90	20

Une même personne ne peut-être désignée comme délégué que par une seule commune ou EPCI adhérant au Syndicat. Conformément à l'article L5211-20, notre assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur la rédaction des nouveaux statuts. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, et, après en avoir délibéré, adopte la modification statutaire du SDEEG portant sur la rédaction de l'article 15 telle qu'évoquée ci-dessus.

13 / DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU GRAND LIBOURNAIS

Monsieur MARIEN, adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle que par délibération en date du 26 novembre 2015, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais a arrêté le projet de Schéma de Cohérence territoriale (SCOT). Un résumé de 36 pages de ce projet a été envoyé par mail à chaque conseiller. Il est demandé au conseil municipal de donner un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, se prononce favorablement sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Libournais.

14 / DEMANDE D'ADHESION AU S.I.V.U DU CHENIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 NOVEMBRE 1983 - modifié successivement les 1^{er} OCTOBRE 1991- 17 FÉVRIER 1993 - 6 AOÛT 1993, 29 MARS 1996 - 7 NOVEMBRE 1996 - 26 MAI 1997 - 27 AVRIL 1998 - 27 AVRIL 1999 - 5 NOVEMBRE 1999 - 5 AVRIL 2000 - 6 JUILLET 2000 - 10 JANVIER 2001 - 13 JUIN 2001 - 14 MAI 2002 - 12 SEPTEMBRE 2002 - 21 AOÛT 2003 - 13 AOÛT 2004 - 20 AVRIL 2005 - 7 JUIN 2006 - 29 JANVIER 2007 - 21 MAI 2007 - 1^{er} JUILLET 2009 - 18 JUIN 2010 - 7 AOÛT 2012 - 30 OCTOBRE 2013 - 2 MARS 2015 et 3 décembre 2015 - portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de LIBOURNE, VU la délibération en date du 12 janvier 2016 par laquelle la commune de SAINT JEAN DE BLAIGNAC sollicite son adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais, VU la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date du 8 février 2016 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit, VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

ACCEPTE à l'unanimité, la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de SAINT JEAN DE BLAIGNAC.

15 / DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016 - CONSTRUCTION D'UN MULTIPLE RURAL

Suite au dépôt le 28 janvier 2016, du dossier de demande subvention DETR (demande globale comprenant la phase commerces et la phase espaces publics), Madame le Maire informe le conseil qu'il convient pour la demande de subvention DETR 2016 de présenter deux dossiers distincts, un pour la phase commerces d'une part et un second pour la phase espaces publics d'autre part.

● **Demande phase commerces comprenant :**

Un salon de coiffure spécialisé esthétique, un magasin type supérette et un salon de coiffure.

L'estimation prévisionnelle des travaux faite par l'architecte est de 327 600 € HT soit 393 120 € TTC.

Pour ce dossier, le montant de la subvention serait de 25 % d'un plafond de dépenses fixé à 250 000 € HT soit un maximum de subvention de 62 500 €.

● **Demande phase espaces publics :**

Création des espaces publics piétons et des cheminements doux pour PMR, passage public couvert, sanitaires et WC publics, éclairage public.

L'estimation prévisionnelle de ces travaux faite par l'architecte est de 68 600 € HT soit 82 320 € TTC.

Madame le Maire présente également le devis détaillé estimatif de l'éclairage public établi par le SDEEG qui s'élève à 40 586,11 € HT soit un montant de 51 544 € TTC.

Le montant de la subvention DETR pour la phase Espaces publics est de 25 % d'un montant de dépenses plafonnées à 250 000 € HT, soit une subvention de 27 296 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, charge Madame le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 pour chaque dossier : phase commerces et phase espaces publics.

INFORMATIONS

⇒ **Madame le Maire** informe le conseil :

- Un don de 100 € a été remis par Madame Solange GRILLET à l'occasion du mariage de Monsieur et Madame SAHUN. Madame le Maire adresse au nom du conseil des chaleureux remerciements aux généreux donateurs.
- Le 25 février 2016, Monsieur GALAND, conseiller départemental avait réuni les Maires du Canton Fronsadais pour informer du montant de la subvention FDAEC attribué à chaque commune. Pour Villegouge le montant de la subvention est de 8 809 €.
- Une journée de formation informatique pour les équipes des bibliothèques du Canton du Fronsadais s'est déroulée le 27 janvier dans la salle informatique de l'école de Villegouge. Madame JUAN se fait leur interprète pour remercier la commune de cette mise à disposition gratuite de la salle.
- En juillet 2014, M. COUDREAU a déposé une requête auprès Tribunal Administratif pour saisine de la Chambre Régionale des comptes et annulation de la délibération du vote du budget primitif 2014.
Suite au mémoire en réponse rédigé par notre cabinet d'Avocats, M. COUDREAU a déposé un nouveau mémoire nécessitant une nouvelle réponse de l'avocat avant la date de clôture fixée par le Tribunal Administratif au 6 avril 2016.
C'est à nouveau des honoraires à régler. A ce jour nous avons déjà dépensé 3 000 € dans cette affaire.
- En ce qui concerne la campagne de lutte contre le frelon asiatique, c'est un succès. Le stock de pièges a été écoulé en 3 jours. Une nouvelle campagne de sensibilisation sera faite plus précocement dès février 2017.

⇒ **Madame LECLEROT**, adjointe, fait le point sur :

Repas des aînés

Le repas des anciens a été un franc succès, 92 personnes y ont participé.

Nous remercions le traiteur Monsieur Clavier pour la qualité du repas et l'excellence du service, ainsi que Betty Cursan et son orchestre pour leur spectacle et pour l'animation qui a permis aux aînés de danser jusqu'à 18 heures.

Réunion avec les Associations

Le 13 mars nous avons réuni les associations de Villegouge.

Etaient présents, les représentants des associations : Football Club Villegougeois, Tennis Club du Fronsadais, Musique en Acte, Latour du Moulin, le Fusil Villegougeois et le Comité des Fêtes.

Absents excusés, les Canailles et SCLPT

Absent non excusé, Ad Astra

Chaque association nous a fait part de son programme propre et de ses projets.

Nous avons évoqué la randonnée de Villegouge qui se déroulera le 23 juillet après-midi à l'occasion des Festives 2016, avant le marché des producteurs.

Cette randonnée, dirigée par Nathalie ESCUREDO nécessitera des bénévoles pour l'encadrer au long du parcours.

Nous avons proposé de recontacter les associations qui nous diront les forces dont elles disposeront à cette date.

Enfin, un projet inter-association pourrait naître dans l'organisation, d'une soirée à thème ou d'un concert en cours d'année

⇒ **Monsieur BRUN**, évoque une aide possible de la chambre des métiers pour inciter les propriétaires à restaurer leurs façades de maison. Dans le cadre du tourisme, pour les chemins de randonnée, il suggère la pose d'une borne interactive. Le conseil municipal charge M. BRUN de travailler sur ces sujets et de présenter prochainement ses projets.

⇒ **Monsieur MARIEN**, adjoint fait part des points suivants :

Communauté de Communes (Débat d'Orientations Budgétaires 2016)

Le Président a d'abord précisé que « *notre collectivité a été maintenue en l'état par le Préfet de Gironde et n'a pas été impactée par la loi NOTRe. Mais il est envisagé par le Préfet un rattachement de notre EPCI en 2020-2021* » avec la CALI.

- ◆ Après avoir fait le bilan de l'année 2015, le Président a présenté les orientations pour 2016 :
- ◆ Année de sagesse et de prudence mais aussi empreinte de projets
- ◆ La baisse des dotations de l'Etat prévue est de 81 000 € pour cette année
- ◆ Une hausse de 0.5% des taxes communautaires en 2016 générera un produit supplémentaire de 123 000 € (augmentation pour les ménages de 12 € minimum et 40 € maximum)
- ◆ Finaliser le gymnase de Vérac
- ◆ Lancement d'un CIAS pour renforcer le service d'Aides à Domicile
- ◆ Réalisation de nouveaux locaux pour accueillir l'Office de Tourisme
- ◆ Agrandissement du Centre de loisirs de Galgon
- ◆ La compétence urbanisme avec l'élaboration d'un PLUI à terme sera transférée aux intercommunalités.

Réseau eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales commence à être bien encombré de résidus et demanderait à être nettoyé dès cette année pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement.

Des demandes de devis ont été sollicitées auprès de plusieurs entreprises pour réaliser un hydro curage du réseau du centre bourg.

Photocopieurs

Actuellement, nous disposons de 3 photocopieurs : un couleur à la mairie et 2 noirs et blancs dans chaque école. Pour baisser le coût, le contrat a été renégocié avec Konica Minolta. Trois nouvelles machines, de mêmes fonctions remplaceront en mars les anciennes machines, mais avec un forfait à la baisse qui fera économiser 14% annuel, sur 5 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le six juin à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 30 mai 2016 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Jeanine MEDES – Christine LECLEROT – Marie-Françoise HEUGAS — Lidia PEPICQ – Laëtitia JUAN – Sandrine GAUDY – Marie-Christine LESTRADE
Messieurs Jacques RAYNAUD – Jacques MARIEN — Jean-Claude DEVAUTOUR – BARBE Patrick - Guillaume VALEIX – Cédric GALIN arrivé à 18h 10.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Madame ESCUREDO Nathalie à Mme LECLEROT Christine - Monsieur BRUN Thierry à M. VALEIX Guillaume

Secrétaire de séance : Madame Christine LECLEROT est désignée à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Marché de travaux – Construction du Multiple Rural
- 2) Emprunt construction du Multiple rural
- 3) Acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme
- 4) Hydro curage réseau eaux pluviales
- 5) Dénomination des nouvelles rues du lotissement « Les Palombes »
- 6) Don d'une parcelle de terrain
- 7) Achat tracteur
- 8) Achats matériels de voirie
- 9) Renouvellements matériels du restaurant scolaire
- 10) Décision Modificative N° 1
- 11) Conventions : Nouvelles Activités périscolaires 2016-2017
- 12) Aliénation/cession du chemin rural n° 46 de Rossignol

1) MARCHE DE TRAVAUX - CONSTRUCTION DU MULTIPLE RURAL

Le 15 décembre 2015, le conseil municipal à l'unanimité des 15 conseillers présents, a donné son accord pour déposer la demande de permis de construire du Multiple Rural, sur la base des plans de l'architecte Vincent BUCHMANN.

Par arrêté en date du 19 mai 2016, le permis de construire a été accordé à la commune pour cette construction.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 8 avril 2016 au BOAMP, relatif aux travaux de construction du Multiple Rural, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 20 mai 2016 à 14 heures pour procéder à l'ouverture des offres et le 31 mai pour l'examen des offres.

L'appel d'offre en procédure adaptée comportait 13 lots. L'offre a été consultée 368 fois, 98 dossiers ont été retirés et au total nous avons enregistré 50 offres. Tous les lots ont reçu au moins une offre.

Monsieur Vincent BUCHMANN, architecte D.P.L.G. a procédé à l'analyse des offres, lesquelles étaient toutes conformes au CCTP.

Monsieur MARIEN, présente le tableau des entreprises retenues :

Lots	Désignation	Entreprises	Prix € Ht	Prix € TTC
N° 1	Maçonnerie, Gros-Œuvre	DUBOIS	211 125,00	253 350,00
N° 2	VRD	ETR	162 018,93	194 422,72
N° 3	Charpente bois, couverture, zinguerie	SOGE Bois	57 716,39	69 259,67
N° 4	Menuiseries extérieures & intérieures	BASSAT	96 345,17	115 614,20
N° 5	Plâtrerie, doublages	SEGONZAC	32 636,20	39 163,44
N° 6	Plomberie, sanitaires	CEGELEC	23 013,85	27 616,62
N° 7	Electricité	AEL	33 908,47	40 690,16
N° 8	Chauffage, traitement d'air	PUEL	77 859,12	93 430,94
N° 9	Sols durs, faïences	MEDI	33 458,87	40 150,64
N° 10	Peintures	MEDI	13 002,84	15 603,41
N° 11	Enduits extérieurs	COUSERANS	14 979,72	17 975,66
N° 12	Serrurerie	AMI	9 775,00	11 730,00
N° 13	Faux plafonds	BRUGERE	14 948,92	17 938,70
		Total	780 788,48	936 946,18

Les travaux sont prévus de juillet 2016 à octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix POUR et 2 abstentions (Messieurs BRUN et VALEIX) retient les offres des entreprises ci-dessus et charge Madame le Maire de signer tous les documents administratifs, techniques, financiers et juridiques de ce marché de travaux ainsi que de souscrire une assurance chantier et dommage ouvrage pour cette construction.

2) EMPRUNT 2016

Dans le budget primitif, voté le 29 mars 2016, il est prévu un emprunt de 650 000 € pour financer le projet de construction du Multiple Rural en centre bourg.

Pour mémoire chacun des conseillers a reçu l'état de la dette de la commune lors du conseil municipal du 29 mars 2016.

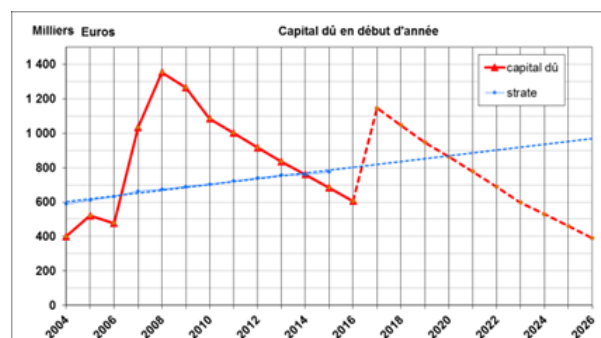
Actuellement, il reste quatre emprunts dont deux qui se terminent prochainement :

- Restructuration des logements au 1/9/2016 pour 15 333,87 € annuels, au Crédit agricole
- Construction de la crèche au 4/3/2018 pour 21 022,69 € annuels, au crédit Agricole

Il est donc possible de faire un nouvel emprunt tout en restant à un taux d'endettement proche de la moyenne nationale.

Monsieur Marien, adjoint en charge des finances, présente les offres des banques sollicitées : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et La Banque Postale pour un emprunt de 650 000 € sur 20 ans à taux constant et annuités constantes. Le premier remboursement se faisant un an après le versement des fonds.

	Taux annuel	Montant échéance	Remboursement total	Frais dossier
Crédit Agricole	1.57 %	38 121.49 €	762 429.83 €	650 €
Caisse d'Epargne	1.59 %	38 196.47 €	763 929.40 €	650 €
La Banque Postale		Pas de proposition		



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 Voix POUR et 3 abstentions (Mme LESTRADE et Messieurs BRUN et VALEIX), retient la proposition du Crédit Agricole et charge Madame le Maire de souscrire l'emprunt au Crédit Agricole.

3) DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS A L'UN DES DROITS DE PREEMPTION DU CODE DE L'URBANISME

Monsieur Marien, adjoint en charge de la commission urbanisme, présente les travaux de la commission qui s'est réunie le 2 juin 2016, pour examiner la demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme et reçue le 14 avril 2016 émanant de Maître Ph. SARRAZY notaire à Libourne.

Cette parcelle d'une superficie de 450 m², comprend un bâtiment de 120 m² environ qui était exploité en garage. Elle est située, en zone UA du Plan Local d'Urbanisme, au carrefour des routes départementales n° 246, route du Basque et n° 138, route des Palombes.



L'ensemble de l'immeuble cadastré AH 71, est inscrit en emplacement réservé n° 5 dans le PLU, au bénéfice de la commune pour la création d'un espace public aux abords des commerces et aménagement du carrefour.

L'acquéreur de ce bien est Monsieur Jonathan POUPLIN, boulanger, à qui la commune a proposé de s'installer dans un bâtiment du futur Multiple rural, sur la route des Acacias.

Dans un premier temps, il souhaite aménager quelques places de parking, puis dans un second temps une boulangerie.

Considérant, que la nouvelle zone d'activité du PLU, se trouve maintenant au niveau du nouveau Multiple Rural sur la route des Acacias,

Considérant que le prix de vente du bien à 100 000 € paraît trop élevé, la commission propose de renoncer à cette acquisition et de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur la parcelle AH 71, et demande à Madame le Maire d'en informer Maître Ph. SARRAZY avant le 14 juin 2016.

4) HYDRO CURAGE RÉSEAU EAUX PLUVIALES

Un examen par échantillonnage de l'état du réseau d'eaux pluviales du centre bourg a été fait au mois de mars. Beaucoup d'avaloirs sont bouchés et les canalisations sont obstruées partiellement.

Un nettoyage complet, réalisé par une entreprise spécialisée, paraît donc nécessaire pour éviter des débordements en cas de gros orages.

Un plan du réseau a été relevé par les adjoints et envoyé à plusieurs entreprises.

Monsieur Marien présente les offres de prix reçues concernant un hydro curage complet des avaloirs, des regards et des collecteurs du réseau du bourg (64 avaloirs, 30 regards, 1 800 mètres de collecteurs) :

Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
Ecovide Environnement	3 000	3 600
Sanitra Fourrier (SUEZ)	5 120	6 144
Hydrolog	14 595	17 514

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la société ECOVIDE. pour réaliser l'hydro curage du réseau d'eaux pluviales du bourg pour un montant de 3 000 € HT et 3 600 € TTC.

5) DENOMINATION DES NOUVELLES RUES DU LOTISSEMENT « LES PALOMBES »

Madame le Maire rappelle au conseil que la Société NEXITY a déposé le 11 mars 2016, un permis d'aménager en ce qui concerne le projet de lotissement « Les Palombes » au Lieudit Le Maçon.

Les lots de ce lotissement vont bientôt être mis à la commercialisation et il est temps de donner un nom aux nouvelles rues créées et propose les dénominations suivantes :

Voie principale du lotissement Nord-Sud :

Rue des Charmes

Voie secondaire à l'ouest :

Allée des Roses

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide le nom des voies et la numérotation de chaque lot du lotissement correspondant à l'adressage ci-contre :



6) DON D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Madame le Maire rappelle que le conseil avait déjà délibéré le 16 décembre 2014 et accepté à l'unanimité le don d'une parcelle de terre cadastrée section AE 52 d'une contenance de 16 a 68 ca, située au lieudit « La Peyronnette » émanant de Madame FRANCO Sonia, propriétaire.

Pour pouvoir conclure, le notaire Maître BARON demande de préciser dans la délibération que la vente sera réalisée pour un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la donation de cette parcelle au prix de un Euro.

- Charge Madame le Maire de faire dresser l'acte notarié en l'étude de Maître BARON, Notaire à Galgon.
- Prend à sa charge les frais annexes à cette acquisition, les honoraires du géomètre et du notaire.
- Autorise Madame le maire signer tous documents administratifs, techniques, financiers, et juridiques induits par cette opération.

7) ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la voirie, présente les devis sollicités auprès des entreprises GASSION, DESTRIAN et HERRIBERRY pour remplacer le vieux tracteur SOMECA venant du transfert du SIVOM

Société	type	Montant € HT	Montant € TTC
GASSION (St Denis de Pile)	ISEKI TG6490	19 500	23 400
DESTRIAN (Artigues)	KUBOTA MK 5000	20 000	24 000
HERRIBERRY (Artigues)	ISEKI TG6490	20 132	24 158

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour réaliser cet achat du tracteur et charge Madame le Maire de signer le devis pour un montant total de 19 500 € HT et 23 400 € TTC auprès de la société GASSION.

Le conseil donne également tous pouvoirs à Madame le Maire pour vendre les vieux matériels (tracteur, chargeur, remorque).

8) ACHAT MATERIELS DE VOIRIE

Monsieur RAYNAUD, présente les devis des entreprises GASSION et DESTRIAN pour l'acquisition d'une épareuse, d'un chargeur avec godet et d'une remorque

Société		Montant € HT	Montant € TTC
GASSION (St Denis de Pile)	Chargeur, épareuse, remorque	18 725	22 470
DESTRIAN (Artigues)	Chargeur, épareuse, remorque	18 952	22 742

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour réaliser ces achats de matériels.

Il autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants pour un montant total de 18 725 € HT et 22 470 € TTC auprès de la société GASSION

9) RENOUVELLEMENTS MATERIELS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer la sauteuse, l'armoire froide et les congélateurs du restaurant scolaire et présente les devis sollicités auprès de trois fournisseurs

Etablissement	Prix unitaire € HT				Prix € HT	Prix € TTC
	Mise en place	Armoire froide positive 2p	Armoire froide négative 2p	Sauteuse +montage		
BONNET THIRODE		2 200.00 €	2 730.00 €	4 980.00 €	9 910.00 €	11 892.00 €
GRANDES CUISINES		2 398.50 €	3 407.25 €	5 327.25 €	11 133.00 €	13 359.60 €
CUISINOX	500 €	1 890.00 €	2 390.00 €	4 990.00 €	9 770.00 €	11 724.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour réaliser ces achats de matériels et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le devis des Etablissements BONNET THIRODE pour un montant total de 9 910 € HT et 11 892 € TTC et à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le conseil donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour vendre les vieux matériels.

10) NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES ANNEE 2016/2017

Monsieur MARIEN, adjoint, présente les évolutions envisagées pour les Nouvelles Activités Périscolaires à la rentrée 2016 suite au départ du professeur de musique Madame Aurélie DOZIERES.

- ⇒ Le professeur de musique Thierry SOUILLE a accepté de doubler ses heures. Il assurera les NAP de musique des 4 classes élémentaires le jeudi et vendredi après-midi.
- ⇒ Les activités d'escrime seront déplacées du jeudi au mardi et concerneront les classes de CP et CE1
- ⇒ Le fonctionnement des NAP des maternelles est inchangé,
- ⇒ Les horaires de classe et de NAP sont inchangés et restent pour toutes les classes : 8h40-11h45, 13h45-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 8h40-12h05 le mercredi.

En ce qui concerne les activités périscolaires qui seront dispensées aux élèves dans les NAP, comme en 2014 et 2015, il ne sera pas demandé cette année de participation financière aux familles.

Monsieur MARIEN, adjoint, présente les quatre projets de conventions qui ont été transmis à chaque conseiller :

- ◇ L'initiation au tennis est dispensée par un animateur de l'association du Tennis Club intercommunal du Fronsadais. Cette convention prévoit la participation du professeur de tennis M. Thibault DEMUR pour 2 heures et 45 minutes par semaine, le lundi après-midi de 13h45 à 16h30, durant 36 semaines, pour les classes de CM1/CM2 et CE2/CM2 par ½ groupe. Le coût horaire est fixé à 35 € toutes charges comprises. Les ateliers de tennis se dérouleront dans l'un des cours couverts de tennis de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac.
- ◇ L'initiation à l'escrime est dispensée par M. Cyril BESNARD, professeur de l'Escrime Club Libourne. Cette convention prévoit la participation de l'animateur pour 2 heures et 45 minutes par semaine, le mardi après-midi de 13h45 à 16h30, durant 36 semaines, pour les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 par ½ groupe. Le coût horaire est fixé à 30 € toutes charges comprises. Les ateliers d'escrime se feront dans la salle des fêtes.
- ◇ L'initiation à la musique est dispensée par un professeur de l'association Poly-sons de MARCENAI. Cette convention prévoit la participation du professeur d'éveil musical M. Thierry SOUILLE pour 2 heures et 45 minutes le jeudi après-midi et 2h45 le vendredi après-midi de 13h45 à 16h30, durant 36 semaines, pour les classes de CP à CM2 par ½ groupe. Le coût horaire est fixé à 35 € toutes charges comprises
- ◇ Pour les maternelles le fonctionnement sera identique à celui de l'année écoulée, c'est-à-dire que l'animation est faite par 2 animatrices d'ANFASIAD et 2 agents de la commune. Le montant annuel de la subvention ANFASIAD pour l'année scolaire 2016/2017 s'élève à 4 800 € (environ 25 € de l'heure).

Pour information le fonds d'amorçage est reconduit en 2016 soit environ 12000€ de recette pour la commune. Comme pour les précédentes années, il ne sera pas demandé de participation aux familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour cette évolution des activités périscolaires à la prochaine rentrée scolaire et autorise Madame le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que tous documents administratifs, juridiques, financiers qui seront induits à cette nouvelle organisation des NAP et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

11) DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur MARIEN, adjoint en charge des finances, présente le tableau relatif à la décision modificative N°1 (achat de matériel pour le restaurant scolaire et de voirie) :

Comptes dépenses d'investissement			Montant €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	12 000
	2182	Matériel de transport	46 000
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	-8 000
020		Dépenses imprévues	-50 000
		total	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder au vote des virements de crédits ci-dessus, sur le budget de l'exercice en cours.

12) ALIENATION/CESSION DU CHEMIN RURAL N° 46 DE ROSSIGNOL

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 21 janvier 2016 dans laquelle, le conseil municipal a donné son accord pour céder le chemin rural n° 46 de Rossignol, en échange d'une parcelle de terrain pour y créer une aire de retournement pour les camions du SMICVAL et chargé Madame le Maire de lancer l'enquête publique et de désigner un commissaire enquêteur. Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune du fait de l'article L. 161.1 du Code Rural.

Par arrêté en date du 27 mai 2016, le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'aliénation et cession du chemin n° 46 de Rossignol.

L'enquête se déroulera à la mairie pendant 15 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture du 17 juin 2016 au 1^{er} juillet 2016 inclus.

Monsieur LAPOUGE Jean-Claude a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra en mairie le 17 juin 2016 de 15h à 16h et le 1^{er} juillet 2016 de 15h à 16h.

Ce chemin rural traverse sur toute sa longueur, les parcelles de vigne de Madame COUDERT Lydia, qui se porte acquéreur dudit chemin.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à l'issue de la procédure d'aliénation et cession du chemin rural n° 46 de Rossignol à céder à Madame COUDERT Lydia ce chemin pour un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Charge Madame le Maire à l'issue de l'enquête publique, de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires pour mener à terme cette cession.
- Céder pour un euro symbolique le chemin rural n° 46, dit de Rossignol à Madame COUDERT Lydia.
- Dit que les frais de géomètre, de Notaire, seront à la charge de Madame COUDERT Lydia. .

INFORMATIONS

◆ Madame le Maire informe le conseil :

Le 19/07/2014, M. COUDREAU Christian a déposé une requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, lui demandant :
1°) d'annuler la délibération du 30 avril 2014 du conseil municipal approuvant le budget primitif 2014 et pour vote insincère du budget primitif 2014.

2°) de saisir la chambre régionale des comptes d'Aquitaine afin qu'elle rétablisse la sincérité du budget primitif pour l'année 2014 adopté par le conseil municipal le 30 avril 2014.

Dans son jugement rendu le 24 mai 2016, **le Tribunal Administratif de Bordeaux déboute M. COUDREAU de sa requête.**

« Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que le budget primitif a été voté en équilibre apparent ; que M. Coudreau soutient que la section de fonctionnement concernant le compte 61522 relatif à l'entretien des bâtiments a été créditée d'un montant de 403 530 euros alors que les dépenses s'élèvent uniquement à 10 000 euros ; qu'il ressort toutefois des pièces du dossier que, par délibération du 30 avril 2014, le conseil municipal a constaté, après avoir approuvé le compte administratif 2013, un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 461 187 euros au titre de l'année 2013 ; que la section de fonctionnement du budget primitif pour l'année 2014 prévoit des recettes d'un montant de 1 348 488 euros dont 461 187 euros correspondant au montant de l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif de l'année 2013 ; que dans ces conditions, le budget primitif 2014 de la commune de Villegouge doit être regardé comme ayant été voté en équilibre réel au sens des dispositions précitées du Code Général des Collectivités Territoriales. »

« Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède, sans qu'il soit besoin de statuer sur la fin de non-recevoir opposée, que les conclusions à fin d'annulation doivent être rejetées ; que, par voie de conséquence, et en tout état de cause, les conclusions à fin d'injonction doivent également être rejetées. »

Pour mémoire, le montant des frais de cette procédure pour la commune est d'environ 5 000€.

◆ Madame Sandrine GAUDY suggère le port d'une « charlotte » pour les séances d'escrime.

◆ Monsieur Cédric GALIN, informe le conseil que l'association du Football Club de Villegouge organise la retransmission à la salle des fêtes des 3 premiers matches de qualification de l'Euro 2016.

◆ Madame Laetitia JUAN informe le conseil de la fin de l'informatisation de la bibliothèque. A ce jour 1358 livres sont répertoriés et 156 enfants de l'école et adultes fréquentent la bibliothèque.

Elle précise également qu'un don de 150 livres de qualité, est venu alimenter le fonds de livres de la bibliothèque. Le conseil remercie Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE, généreux donateur.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h31

Finances 2016

La commission des finances s'est réunie le 10 février pour établir le budget 2016, afin de le présenter au vote du conseil municipal le 29 mars.

BILAN FONCTIONNEMENT 2015

Recettes :

- augmentation de 3,5 % par rapport à 2014
- dotations de l'État toujours en légère baisse (-1,2%).
- remboursement de salaire des emplois contrats jeunes 33 042 €.

Dépenses :

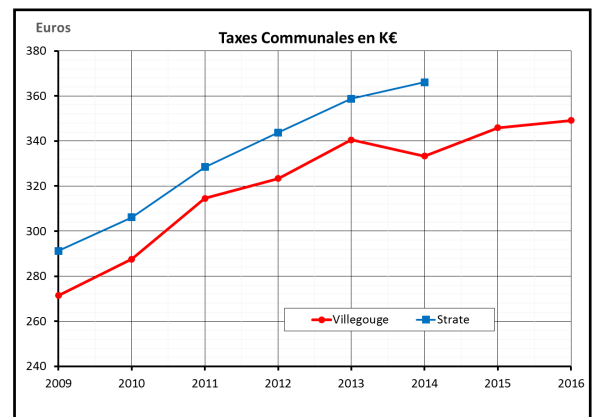
- augmentation de 1,3 % des dépenses de fonctionnement par rapport à 2014, essentiellement due à l'embauche de personnel pour les activités périscolaires et les longues maladies.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2015 :

achat terrain centre bourg de 5970 m ²	103 418 €	matériel de cuisine pour le restaurant scolaire	4 871 €
achat terrain cimetière de 4195 m ²	21 260 €	éclairage public	4 631 €
construction du City Stade, parking et accès PMR	97 243 €	logiciel gestion du cimetière	2 626 €
toiture mairie, école, salle polyvalente	40 537 €	voirie, busage entrée chemin Labatut	2 357 €
dortoir maternelles et garderie	25 809 €	remplacement borne à incendie	2 078 €
école, tableaux numériques de 4 classes	14 679 €	isolation toitures bâtiments publics	1 992 €
étude architecte du futur centre bourg	8 064 €	analyse hydrologique terrain du cimetière	1 904 €
nouveau Site Internet	5 769 €	auto laveuse pour la salle des fêtes	1 841 €

TAXES 2016

- Pour cette année encore, la commission a proposé de ne pas augmenter les taxes d'habitation et foncières de la commune.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, gérée au niveau de la Communauté de Communes, baisse de 0,51% pour s'établir à 18,80%.
- ***A Villegouge, le montant des taxes en Euros/habitant reste toujours bien en dessous de la moyenne.***



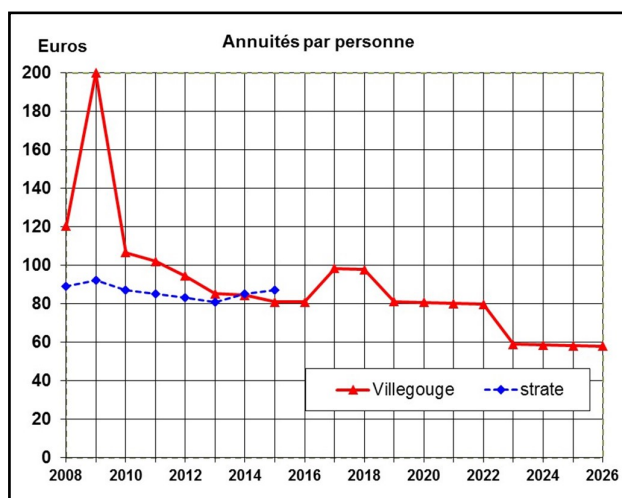
ÉTAT DE LA DETTE 2016

Cette année, la commune va emprunter 650 000 € sur 20 ans pour la nouvelle construction du Multiple Rural (maison médicale et commerces). Villegouge n'avait plus contracté de nouvel emprunt depuis octobre 2007.

L'annuité de remboursement restera au niveau de la moyenne nationale des communes de la même taille que Villegouge (strate).

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENTS 2016

projet centre bourg architecte	60 000
études thermique et sol .	7 000
Construction du Multiple Rural .	980 000
cimetière pré-étude d'implantation	6 000
dossier appel d'offre + suivi travaux .	17 000
rénovation logements place de la libération	30 000
plateforme SMICVAL à Marot	10 000
restaurant scolaire	8 000
rénovation éclairage public	6 000
réseaux de voirie	5 000
monument aux morts	5 000
Écoles	4 000
bâtiments publics	4 000
matériel informatique et logiciels	4 000
portes chapelles église	3 000
outillage technique	3 000
matériel incendie	3 000



Une subvention de 8 809 € a été accordée par le Département (FDAEC) pour la rénovation du logement de la place de la Libération et d'autres demandes ont été faites auprès de l'Etat pour la construction du Multiple Rural.

DEPENSES fonctionnement	Réalisé en 2015	Budget 2016	RECETTES fonctionnement	Réalisé en 2015	Budget 2016
Charges à caractère général -Travaux d'entretien, électricité, eau, gaz, restaurant scolaire, fêtes, télécom, assurances,	207 005	286 088	Atténuation des charges de personnel La Poste, arrêts maladie	21 390	30 800
Charges de personnel salaires et cotisations sociales	334 903	384 200	Produits des services Restaurant scolaire, garderie, cimetière	59 540	58 578
Autres charges de gestion courante Syndicats intercommunaux, associations, indemnités élus, service d'incendie, etc.	72 068	74 600	Impôts et taxes	431 661	424 406
Charges financières - Intérêt des emprunts - charges exceptionnelles	26 612	24 000 4 500	Dotations et participations versées par l'État	369 098	341 217
Dépenses imprévues		38 000	Autres produits de gestion courante Revenus des immeubles, location de salles	32 206	32 100
Atténuation de produits	13 472	16 000	Produits financiers et exceptionnels	2 721	200
Virement à la section d'investissement		508 567	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 095	12 533			
TOTAL des dépenses	659 155	1 348 488	TOTAL des recettes	916 616	887 301
Réserve sur charges à caractère général			Solde 2015 reporté		461 187
TOTAL des dépenses cumulées		1 348 488	TOTAL des recettes cumulées		1 348 488

DEPENSES investissements	Réalisé en 2015	Budget 2016	RECETTES investissements	Réalisé en 2015	Budget 2016
Immobilisations incorporelles	18 374	42 000	Subventions d'investissement	48 501	41 400
Subventions d'équipement versées	4 631	6 000	Emprunts et dettes assimilées		651 000
Immobilisations corporelles	326 324	85 500	Recettes financières FCTVA	66 420	13 000
Immobilisations en cours		980 000	TLA (Taxe Locale d'Aménagement)	34 069	20 000
Remboursement des emprunts	78 918	83 000	Virement de la section de fonctionnement		508 567
Dépenses imprévues		50 000	Excédents de fonct. Capitalisés	45 723	300 362
Opérations d'ordre de transfert entre sections			Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 095	12 533
Opérations patrimoniales	70 886		Opérations patrimoniales	70 886	
TOTAL des dépenses	499 134	1 246 500	TOTAL des recettes	270 695	1 546 862
Reste à réaliser de 2015		54 000	Reste à réaliser de 2015		
Solde reporté de 2015		246 362	Solde reporté de 2015		
TOTAL des dépenses cumulées		1 546 862	TOTAL des recettes cumulées		1 546 862

Bâtiments

RENOVATION IMMEUBLE COMMUNAL 3 PLACE DE LA LIBERATION



AVANT

Dans sa séance du 21 janvier 2016, le conseil a décidé de faire des travaux de rénovation dans cet immeuble (mise en peinture de l'ensemble des pièces et volets, et pose d'éléments de cuisine).

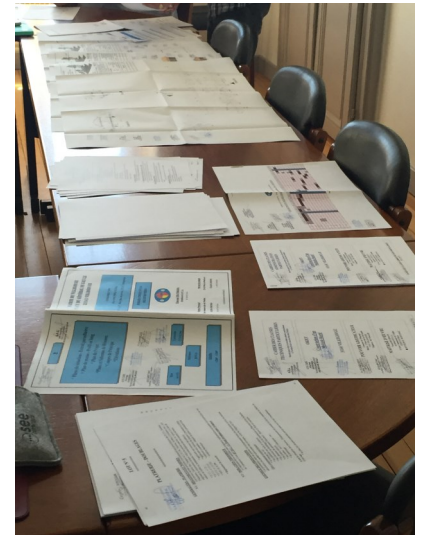


APRES

CONSTRUCTION MULTIPLE RURAL

SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Le 22 juin 2016 à 14 heures, les entreprises retenues par le conseil municipal étaient réunies en Mairie, pour signer les documents du marché de travaux et recevoir l'ordre de service relatif à la construction du multiple rural



18



DEBUT DES TRAVAUX

Dès le 1er juillet, le chantier était alimenté en eau et électricité. Camions et pelleteuses décapaient le terrain qui était aussitôt piqueté. L'entreprise ETR - travaux de VRD (voies et réseaux divers) était la première à intervenir. La suite au prochain bulletin ...



RENOUVELLEMENT DU MATERIEL DE VOIRIE

La commune s'est dotée d'un nouvel équipement (tracteur et épaveuse). La livraison et la prise en main par le personnel se sont effectuées le Jeudi 23 juin.



SCOLAIRE

MENU SPECIAL EURO 2016



A l'occasion de l'ouverture de l'EURO 2016, le chef cuisinier a concocté aux petits écoliers un menu spécial pour cet évènement aux couleurs de l'Euro. Les enfants ont contribué à la décoration du restaurant en dessinant des drapeaux des pays participants



REPAS DE FIN D'ANNEE SCOLAIRE

Pour le dernier jour de l'école, le repas a été servi en terrasse. Les tables ont été installées à l'ombre dans la cour. Au menu, pizza du chef.





Manifestations festives

Repas des aînés



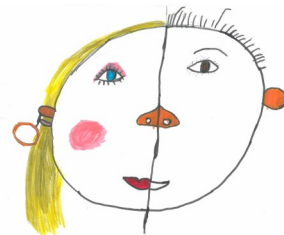
Le Dimanche 28 février nos anciens se sont réunis pour notre traditionnel repas des aînés. 92 personnes avaient répondu présentes. Monsieur CLAVIER, le traiteur, a regalé nos papilles. L'orchestre de Betty Cursan a assuré l'animation tout au long du repas. Après le spectacle est venu le temps de la danse qui a ravi nos invités jusqu'à la nuit tombée.

Cérémonie du 8 mai

La population s'est réunie au monument aux morts pour la commémoration du 8 mai 1945. Les jeunes sapeurs pompiers nous avaient fait l'honneur d'être parmi nous. Nos enfants des écoles ont interprété la Marseillaise et l'hymne Européen. La cérémonie a été suivie d'un moment de convivialité à la salle des fêtes.



Culture



Bibliothèque

Le Samedi 12 mars a eu lieu le concours de dessins sur le thème de l'Autoportrait. Félicitations aux enfants qui ont participé et merci aux parents d'être venus le jour de l'exposition.

Nous sommes allés le 9 juin à la BDP (bibliothèque départementale de prêt) renouveler l'offre de lecture.

Nouveauté : nous proposons 2 magazines dédiés à la Jeunesse à consulter sur place :

- *Le journal de Mickey et Science & Vie Découvertes.*

Cet été, nous proposerons un accès à l'extérieur pour pouvoir profiter de la lecture à l'ombre.

Les prêts et les échanges de livres sont plus faciles et plus rapides grâce à l'informatisation de la bibliothèque.

Horaires d'été :

Une permanence est assurée au mois de juillet les mardis de 15 h à 17 h. (Fermeture au mois d'Août).



NUISANCES SONORES

RAPPEL DE L'ARRETE MUNICIPAL SUR LE BRUIT (arrêté municipal du 10 novembre 2011)

Article 1 - Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

Article 2 – Sur les lieux ou voies publique ou accessibles au public sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir des véhicules à moteur tels que les karts, motocyclettes, engins tous terrains.

Article 3 – L'usage de véhicules à moteur dans des manifestations d'épreuves ou de compétitions sportives demeure en tout temps subordonné à l'autorisation délivrée par le préfet en application des dispositions du décret du 23 décembre 1985 et de l'arrêté interministériel du 17 février 1961.

Articles 4 - Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 8h à 12h et de 15h à 19h,
- ils sont interdits en dehors de ces horaires ainsi que les dimanches et jours fériés.

Article 5 – Animaux domestiques : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toute les mesures propres à préserver la tranquillité et la santé des voisins, ceci de jour comme de nuit y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux à faire du bruit de manière répétée et intempestive. Il est interdit de laisser aboyer un chien dans un logement, sur un balcon, dans une cour, dans des locaux industriels et commerciaux sans que le responsable ne puisse à tout moment faire cesser les aboiements.

Article 5 – Les véhicules à moteur ne doivent pas causer de gêne excessive aux riverains du fait de leur état ou d'une mauvaise utilisation (fonctionnement défectueux, mauvais arrimage, fonctionnement du moteur en stationnement. Sur les deux-roues, l'échappement libre et les pots non-conformes à un type homologué sont interdits ainsi que toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement.

Article 7 – Les infractions au présent règlement seront poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 8 – Le Maire, Monsieur le Chef de la Brigade de gendarmerie de Villegouge et tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Comme chaque année, la saison de Football du club du FC Villegouge se termine par un tournoi.

Il y a au total 664 enfants qui ont participé afin de comparer leur niveau de jeu.

Le tournoi débuté le Vendredi 3 Juin à 19 heures s'est poursuivi en nocturne où 32 équipes se sont rencontrés. Les Clubs présents : St Seurin Sur L'Isle, Union St Jean (Bordeaux) FC Galgon ...

14 équipes d'U6 / U7 et 21 équipes U8 / U9 venaient pour jouer avec pour seul enjeu le plaisir de se retrouver.

Les 280 enfants présents après s'être restaurés avec leurs parents, clôturaient la soirée. Ils étaient récompensés par des Coupes et des Médailles offertes par des sponsors. Il était 22h30 et la Première soirée de football s'achevait.

La Deuxième journée, commençait le Samedi 4 Juin à 9 heures où 15 équipes allaient s'opposer en catégorie U10 / U11. Au cours des 48 rencontres se détachaient les équipes des *Diabes Rouges* de Chatelaillon (Charente) et de St Loubès. Elles se retrouvèrent en finale et seuls les tirs aux buts purent les départager.

Victorieux, St Loubès explosait de joie après une tension de tous les instants.

664 Enfants pour le Tournoi de clôture de saison 2016 à Villegouge

Le Tournoi prenait fin avec les 10 équipes U13 / U14.

L'équipe du Bassin d'Arcachon remettait son trophée en jeu .

A l'issue des 30 matchs à 21h30, la finale nocturne opposait le tenant du titre ; Bassin D'Arcachon au Club organisateur le FC Villegougeois / Fronsadais.

Malgré des occasions de chaque côté à la fin du temps réglementaire, les équipes ne s'étaient pas départagées.

Le FC Bassin D'Arcachon remporta aux tirs au but le Trophée pour la seconde année consécutive .

La soirée s'achevait à 22h30.

L'ensemble du bureau du Football Club Villegougeois tient à remercier les bénévoles, les sponsors et la municipalité pour l'aide apportée lors de l'organisation du tournoi.





TENNIS CLUB
INTERCOMMUNAL DU FRONSADAIS

MERCI MESDEMOISELLES !!

Pour la première fois dans l'histoire du club, une équipe féminine s'était qualifiée en DQDN4 (Division Qualificative à la Division Nationale 4) ancienne Prénationale.

La toute jeune équipe 1 faisait donc ses premières armes dans la catégorie supérieure des Coupes de Guyenne 2016, seulement constituée de deux poules de six équipes, le « gratin » régional.

L'objectif fixé en début de championnat était le maintien. Classée cinquième de sa poule, elle est de suite fixée sur son destin, la relégation en 1^{ère} Division A.

La messe est dite, l'expérience en Prénationale, certes pleine d'enseignements, aura tourné court pour les Fronsadaises fraîchement promues.

Accumulant trois défaites consécutives sur le score de 5/1 contre Foulayronnes (47), Lussac/Vignes et l'Union St Bruno Bordeaux, c'est la désillusion pour la formation Fronsadaise trop fébrile. Enfin la victoire 6/0 face à St Laurent-Médoc redonne un regain d'espoir à l'équipe fanion féminine du TCIF.

Pour la dernière journée, elles signent un « magistral » nul à l'extérieur contre le CAP suite à un revirement comportemental ; jugez plutôt. Claire battue par une 0 et Marion par une 3/6 mais en trois sets intenses; Clémence s'incline mais bataille en deux sets face à une 5/6.

Saluons la très belle performance d'Audrey (15/1) qui « perfe » à 3/6 et en deux sets (6/4, 6/3). Et que dire des doubles remportés brillamment par les paires Fronsadaises au super tie-break !

Du potentiel, cette équipe n'en manque pas. Ces demoiselles, encore un peu « tendres » pour ce niveau qualificatif au championnat de France, n'ont pas à rougir de leur prestation ; elles peuvent juste avoir quelques regrets.

Tout au long de leur parcours, elles ont véhiculé la bonne humeur et beaucoup de complicité ; souhaitons qu'elles nous fassent encore vibrer la saison prochaine dans une catégorie plus dans leurs cordes !!

Joueuses alignées dans cette équipe :

Claire Forestier (4/6),
Marion Fournier (5/6),
Audrey Galin (15/1),
Clémence Plantey (15/2),
Candice Destouet (15/4).
Responsable d'équipe : Cédric Galin

CONTACT

Benoît Tauziède (Directeur sportif) :
06.84.02.22.50

Club-house : 05.57.84.82.03





Fin d'année éclatante

Audition

Comme chaque année, l'École de Musique de Galgon a donné son audition. Le dimanche 5 juin il aurait presque fallu pousser les murs de la maison de pays à Saint-Germain-la Rivière. Environ 300 personnes sont venues écouter les jeunes musiciens, (et moins jeunes) fiers de montrer leur travail et de partager ce moment.

Après un pique-nique sous les cerisiers, très convivial, et une météo radieuse, le spectacle a commencé.

Un premier groupe de guitares électriques a donné le ton, et a mis l'ambiance.

Suivront des morceaux de piano, guitare classique ou électrique, batterie, violoncelle, saxophone, trompette en solo ou en groupe, dans un répertoire très varié où John Williams s'est fait la part belle avec ses musiques de film (Star Wars, Jurassic Park...).

Le classique n'était pas en reste : Khatchatourian, Schumann, (Haydn, Pachelbel,) ou encore Beethoven pour la classe d'éveil musical. Les plus petits avaient eux aussi quelque chose à faire entendre : la valeur n'attend pas le nombre des années !

Enfin, 40 musiciens et choristes se sont installés sur la scène (trop petite !) pour le final endiablé « Ça C'est Vraiment Toi » de TÉLÉPHONE qui a fédéré toute l'assistance. Un grand bravo à tous, élèves et professeurs pour leur travail.

Concours musical de France

L'école de musique a félicité tout particulièrement les élèves présentés au CMF par leur professeur de piano, Madame Tatiana Lionard.

10 ont participé aux épreuves éliminatoires à Bordeaux en mars. Trois ont été sélectionnés et ont concouru à Paris pour la finale les 14 et 15 mai. Marie Dorneau a obtenu un premier prix, et celui des Éditions Henry Lemoine dans la catégorie « Préparatoire 2 ».

A cette occasion, Madame Tatiana Lionard a été choisie comme juge international par l'organisatrice, Madame Gaubert, et a participé au jury de la grande finale des jeunes virtuoses et des professionnels à Paris.

Cours de violon

Pour la prochaine rentrée, l'école ouvrira une classe de violon. Si vous êtes intéressés, rendez-vous sur le site Internet de l'école : <http://ecole-musique-galgon.fr/>

Un grand choix d'instruments est proposé pour apprendre ou se perfectionner dans la musique, pour partager et faire plaisir, ou se faire plaisir tout simplement.

Enfants, jeunes ados ou adultes trouveront ce qui leur convient.



ASSOCIATION PIERRE LATOUR DU MOULIN

La saison théâtrale touche à sa fin avec la représentation des jeunes le 2 juillet 2016 .

Ils se sont exprimés à travers des sketches et petites comédies . Un grand merci aux bénévoles qui encadrent ces jeunes et donnent de leur temps tous les mercredis après midi ; Amandine BONVIN Samira LABAT Catherine DURIEUX .

La troupe adultes continue ses répétitions durant l'été pour pouvoir présenter en fin

d'année sa nouvelle comédie de boulevard .

Cette pièce de théâtre " Ma femme est sortie" de Jean BARBIER a été un grand succès sur les scènes parisiennes .

Par ailleurs l'association dans le cadre d'un échange avec la troupe de St André et Appelles organisera courant octobre une représentation.

Nous vous tiendrons informés .



Les Vendredis 7 octobre et 2 décembre :
LOTOS à la Salle des Fêtes de Villegouge

Pour tout renseignement,

Contact : M. JOUBERTEIX au 06.18.53.24.36

COMITE DES FETES « AVENIR VILLEGOUCEOIS »

le Dimanche 28 août
Brocante, Vide-Grenier

Le Samedi 5 novembre 2016 :
REPAS à la Salle des Fêtes de Villegouge

Pour tout renseignement,
Contact : M. BADARD au 05.57.84.82.43
ou 06.78.96.93.84

INTERDICTION D'INCINERATION DE VEGETAUX

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT INTERDÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE LA FORÊT CONTRE LES INCENDIES DU 20 AVRIL 2016

Un nouveau règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie applicable dans les départements de la Gironde, des Landes et du Lot et Garonne est entré en vigueur le 20 avril 2016. Ce règlement annule et remplace l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2005.

Article 16 : Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts produits par les particuliers, les professionnels (notamment les entreprises d'espaces verts et les paysagistes) et les collectivités locales (par opposition aux rémanents issus des travaux agricoles et forestiers) est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire des départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne.

Les contrevenants sont passibles des sanctions prévues par le règlement sanitaire du département concerné.

Nouvelles procédures à respecter :

Des dérogations sont possibles **s'agissant uniquement des professionnels** :

Les déclarations et les demandes d'autorisation d'incinération sont déposées **dix jours avant la mise à feu**, accompagnées du « cahier des charges—incinération » et des plans de situation et plans cadastraux, auprès de la mairie, qui délivre aux intéressés un accusé de réception.

Les mairies transmettent ensuite copie de ces pièces à certains services pour information concernant les déclarations et pour instruction

Les décharges sauvages sont interdites (loi du 15 juillet 1975)

Abandonner ses déchets dans la nature a de lourdes conséquences. Les eaux et les sols sont durablement pollués par des piles ou des huiles de moteur. Même un simple papier gras jeté dans une rivière va se retrouver dans la mer. Le moindre déchet abandonné dans la nature a de fortes chances de s'y retrouver pendant plusieurs années. Les dépôts sauvages en bordure de nos chemins communaux sont inacceptables et dégradent notre paysage. La démarche responsable est d'évacuer les déchets en déchèteries.

concernant les demandes d'autorisation. Pour ces dernières, les maires notifient leurs décisions.

Obligation générale de débroussaillage

Le nouveau règlement réaffirme et insiste sur l'obligation de débroussaillage et sur le maintien en état débroussaillé au sein des espaces exposés (massifs forestiers, bois, forêts, landes, plantations, ou reboisement continu et homogènes dans un périmètre de 200 mètres).

DES SOLUTIONS EXISTENT :

La valorisation sur place comme le paillage et le compostage

Les déchets verts peuvent être compostés à domicile à l'aide d'un composteur individuel que vous pouvez vous procurer auprès du :



**SMICVAL (Syndicat Mixte Intercommunal de
Collecte et de Valorisation du Libournais)
8 route de la Pinière
33910 SAINT DENIS DE PILE**

Le SMICVAL organise régulièrement des formations au compostage individuel. Il suffit de les contacter au 05 57 84 74 00.

La gestion collective des ces déchets :

Apport en déchèterie

**Déchèterie de VERAC
5, lieu dit Teychères
33240 VERAC**

Jours et horaires d'ouverture au public :
Du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre)
9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier)
9h-12h et 13h-17h.

RAPPEL : Pour l'hygiène et une bonne image de notre environnement, nous rappelons que les bacs à ordures ménagères ne doivent pas rester le long des routes, sur le trottoir, ou devant les habitations.

Les sortir seulement le jour du passage de la benne le lundi matin et les rentrer dès que possible, le jour même.

Les bacs jaunes sont ramassés, le vendredi matin très tôt, tous les 15 jours (cf. calendrier du smicval)

Sortir les bacs le jeudi soir.

Calendrier de collecte
VILLEGOUGE
2016

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
Ven 1	Lun 1	Jeu 1	Sam 1	Mar 1 Férié
Sam 2	Mar 2	Ven 2	Dim 2	Mer 2
Dim 3	Mer 3	Sam 3	Lun 3	Jeu 3
Lun 4	Jeu 4	Dim 4	Mar 4	Ven 4
Mar 5	Ven 5	Lun 5	Mer 5	Sam 5
Mer 6	Sam 6	Mar 6	Jeu 6	Dim 6
Jeu 7	Dim 7	Mer 7	Ven 7	Lun 7
Ven 8	Lun 8	Jeu 8	Sam 8	Mar 8
Sam 9	Mar 9	Ven 9	Dim 9	Mer 9
Dim 10	Mer 10	Sam 10	Lun 10	Jeu 10
Lun 11	Jeu 11	Dim 11	Mar 11	Ven 11 Férié
Mar 12	Ven 12	Lun 12	Mer 12	Sam 12
Mer 13	Sam 13	Mar 13	Jeu 13	Dim 13
Jeu 14 Férié	Dim 14	Mer 14	Ven 14	Lun 14
Ven 15	Lun 15 Férié	Jeu 15	Sam 15	Mar 15
Sam 16	Mar 16	Ven 16	Dim 16	Mer 16
Dim 17	Mer 17	Sam 17	Lun 17	Jeu 17
Lun 18	Jeu 18	Dim 18	Mar 18	Ven 18
Mar 19	Ven 19	Lun 19	Mer 19	Sam 19
Mer 20	Sam 20	Mar 20	Jeu 20	Dim 20
Jeu 21	Dim 21	Mer 21	Ven 21	Lun 21
Ven 22	Lun 22	Jeu 22	Sam 22	Mar 22
Sam 23	Mar 23	Ven 23	Dim 23	Mer 23
Dim 24	Mer 24	Sam 24	Lun 24	Jeu 24
Lun 25	Jeu 25	Dim 25	Mar 25	Ven 25
Mar 26	Ven 26	Lun 26	Mer 26	Sam 26
Mer 27	Sam 27	Mar 27	Jeu 27	Dim 27
Jeu 28	Dim 28	Mer 28	Ven 28	Lun 28
Ven 29	Lun 29	Jeu 29	Sam 29	Mar 29
Sam 30	Mar 30	Ven 30	Dim 30	Mer 30
Dim 31	Mer 31		Lun 31	

AGENDA



FESTIVES 2016



23 Jul.

Randonnée pédestre autour de Villegouge
 Marché de producteurs à partir de 19 heures - Place de la Libération
 Restauration et Animation sur place avec La banda « LOS ALIADOS »
 22 heures : Concert gratuit « LES BINUCHARDS »



1er sept.

RENTREE SCOLAIRE - 8 h 45



11 nov.

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE - 11 NOVEMBRE 1918

11 heures 30 Rassemblement de la population sur le parvis du Monument aux Morts
 11 heures 45 Dépôt de gerbes
 12 heures Vin d'honneur offert dans la salle des fêtes.

LES FESTIVES DE VILLEGOUGE

Samedi 23 juillet 2016

RANDO DES VIGNES

17 H

Balade au milieu du vignoble
Départ parking salle polyvalente



À partir de 19 H

RESTAURATION SUR PLACE

Vitrines des savoir-faire de nos terroirs,
des stands de producteurs vous proposeront
leurs produits pour vous régaler

MANEGE ENFANTIN GRATUIT

(parvis de l'église)

ANIMATION DU MARCHÉ

LOS ALIADOS



À partir de 22 H

CONCERT GRATUIT LES BINUCHARDS

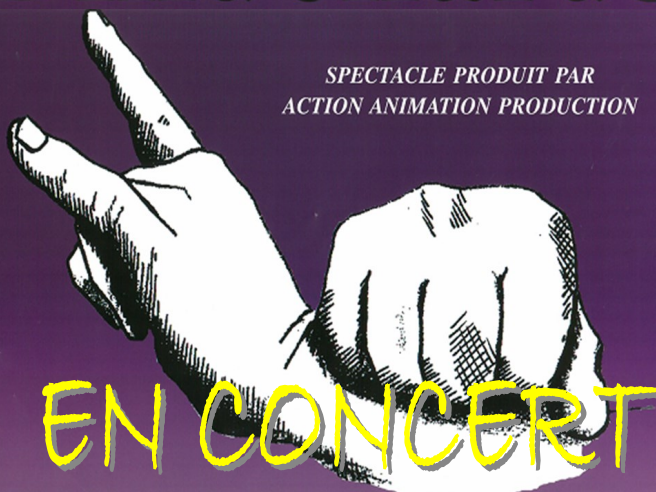
Les Binuchards sont de retour à
Villegouge pour leur dernière tournée.
Binuche a décidé de prendre sa retraite
fin 2016 après 40 ans au service de la
musique et de son public.

Ne les ratez pas !

Contact : 05-46-94-63-90

Les Binuchards

SPECTACLE PRODUIT PAR
ACTION ANIMATION PRODUCTION



EN CONCERT

Place de la libération

Samedi 23 juillet 2016
à 22 heures
Entrée gratuite